

Un cas autochtone de dengue signalé à Perpignan

Une transmission du virus de la dengue chez une personne n'ayant pas voyagé récemment en zone tropicale a été signalée à l'Agence régionale de santé. La personne malade a été prise en charge et son état de santé n'inspire pas d'inquiétude. Face à ce cas de dengue autochtone et pour éviter la propagation du virus, des actions préventives sont déployées à Perpignan dans le secteur du cimetière de l'Ouest et de l'Avenue d'Espagne.

La dengue est une maladie généralement bénigne dont les symptômes, proches de ceux de la grippe (forte fièvre, douleurs articulaires, maux de tête importants), peuvent être temporairement invalidants. Cette maladie se transmet par l'intermédiaire de la piqûre d'un moustique tigre (*Aedes albopictus*) préalablement infecté par le virus auprès d'une personne au cours de sa maladie.

Un cas est dit «autochtone» quand une personne contracte la maladie sans avoir voyagé en zone de circulation du virus dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes. Ce cas de dengue autochtone est le premier enregistré cette année en Occitanie depuis le début de la saison de surveillance (1er mai).

Des mesures renforcées de prévention

Pour éviter une éventuelle propagation du virus, des mesures renforcées de prévention sont mises en oeuvre dans la zone fréquentée par la personne malade. Elles mobilisent les services de l'Etat, de l'ARS Occitanie, de Santé publique France, ainsi que les professionnels de santé du secteur et l'opérateur de démoustication. Elles se traduisent par :

- Une action ciblée de démoustication afin d'éliminer les gîtes larvaires et les moustiques adultes sur les lieux de résidence et de passage de la personne malade. Les riverains concernés sont informés au préalable.
- Une enquête épidémiologique de proximité auprès du voisinage, afin d'identifier d'éventuelles autres personnes malades et le cas importé à l'origine de la transmission.
- Une sensibilisation des professionnels de santé du secteur au signalement de nouveaux cas de dengue auprès de l'ARS.

Les équipes de l'Agence régionale de santé remercient les habitants de faciliter les actions de l'opérateur de démoustication et des enquêteurs épidémiologistes, tous disposent d'une carte professionnelle qui peut leur être demandée.

En cas de signes évocateurs de la dengue, si vous avez séjourné ou pratiqué une activité de plein air à proximité du cimetière Ouest de Perpignan, consultez votre médecin traitant.



Vous voyagez ou vous rentrez d'une région où des cas de dengue, chikungunya ou zika ont été signalés ?

Attention aux moustiques, pendant et après votre séjour

Aux Antilles, la Guadeloupe et la Martinique sont désormais en phase épidémique de dengue ce qui se traduit par l'importation de nombreux cas en métropole. En Occitanie 57 cas importés de dengue ont déjà été signalés à l'ARS pendant la saison 2023 (contre 56 sur la totalité de la saison 2022 du 1er mai au 30 novembre)

- **Pendant votre séjour** protégez vous des piqûres (répulsifs, insecticide adaptés à l'intérieur et l'extérieur, port de vêtements amples et couvrants, moustiquaires ...)
- **A votre retour continuez de vous protéger** (pendant 7 jours) car vous pouvez être un porteur asymptomatique et être à l'origine de la mise en place d'une chaîne de transmission. En cas de symptômes (fièvre, douleurs articulaires, éruptions cutanées, maux de tête) **consultez rapidement un médecin** .

N'oubliez pas !

La lutte contre le moustique tigre vecteur potentiel de maladies, s'appuie sur la mobilisation de chacun et l'adoption des bons réflexes pour éliminer les larves de moustiques :

- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner**
- **Changer l'eau des plantes et des fleurs** une fois par semaine ou, si possible, supprimer ou remplir de sable les soucoupes des pots de fleurs
- **Vérifier le bon écoulement des eaux et nettoyer régulièrement** : gouttières, regards, caniveaux
- **Couvrir les réservoirs d'eau** (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu, **couvrir les petites piscines hors d'usage**
- **Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes** : débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources d'humidité...